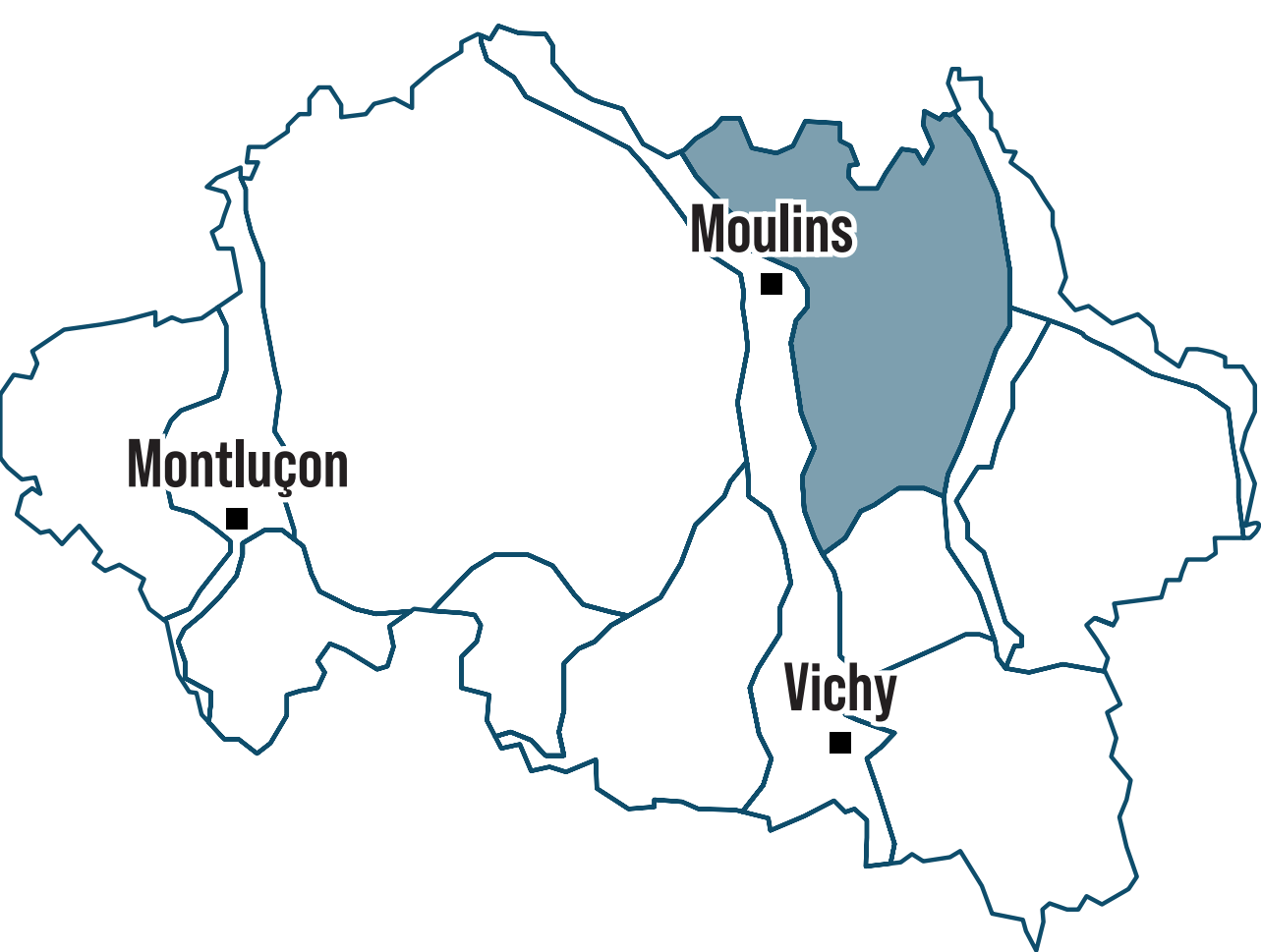
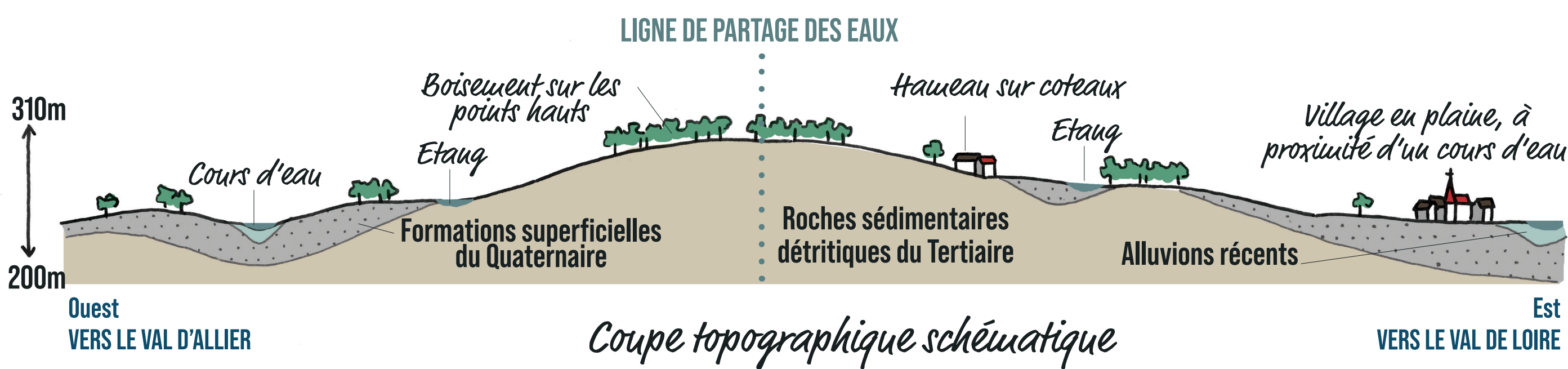


SOLOGNE BOURBONNAISE

Fiche d'identité



Située au nord-est du département, entre val d'Allier et val de Loire, la Sologne se caractérise par une topographie de faible amplitude, entre vallées ouvertes et hauteurs boisées, ponctuée de nombreux étangs. L'élevage domine mais le bocage, caractéristique et souvent associé aux parcelles pâturées dans l'Allier, est ici très diffus. Le bâti est rare, dispersé et patrimonial, participant à l'identité très rurale de cet ensemble paysager.



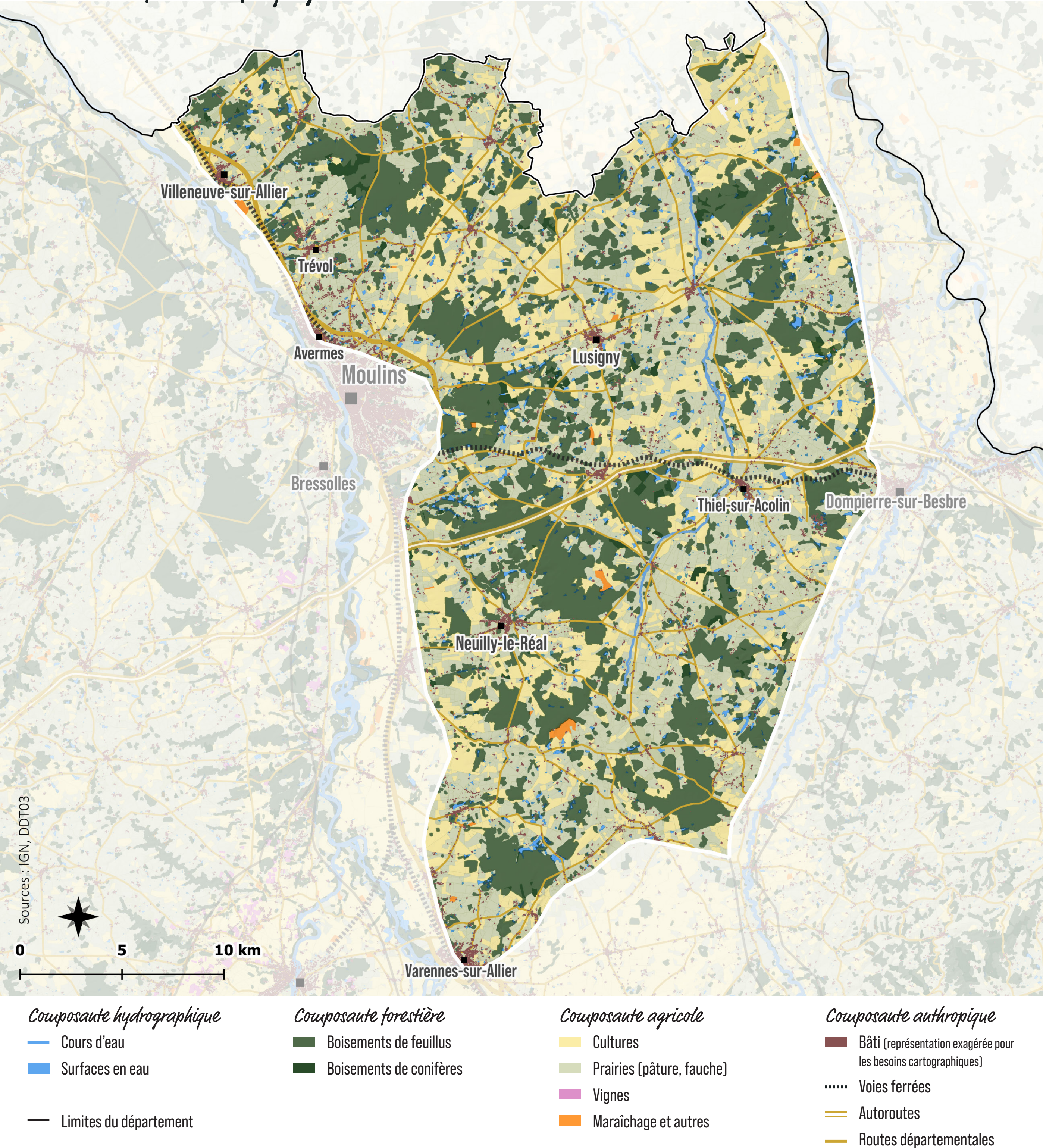
OCCUPATION DU SOL



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- * **SUPERFICIE** : environ 870 km²
- * **DENSITÉ DE POPULATION** : environ 23 hab/km² (46 hab/km² pour le département)
- * **INTERCOMMUNALITÉS** : CA Moulins Communauté, CC Entr'Allier Besbre et Loire
- * **VILLES ET VILLAGES PRINCIPAUX** : Lusigny, Thiel-sur-Acolin, Trévol, Neuilly-le-Réal...
- * **COURS D'EAU** : l'Abron, l'Ozon, l'Acolin, le Luzeray...
- * **ALTITUDES** : 309 m max (forêt des Mouzières) / 254 m en moyenne / 196 m min (le Moulin Neuf, dans le val d'Allier)

Carte des coupes paysagères



2 UNITÉS PAYSAGÈRES

- 1 Sologne du Val d'Allier
- 2 Sologne ligérienne et vallée de l'Acolin



Aperçu des ambiances paysagères

- CHÂTEAUX, VILLAGES ET HAMEAUX PATRIMONIAUX**
De faible densité, la trame bâtie se fait discrète dans le paysage, mais se distingue par la présence d'un grand nombre de châteaux
- TOPOGRAPHIE PLANE**
Le relief plat est caractéristique de la Sologne, marquant une forte horizontalité dans le paysage
- BOCAGE RÉSIDUEL**
Ponctuant certaines limites de parcelles et animant la mosaïque du paysage
- PRAIRIES D'ÉLEVAGE**
Occupant les zones planes et à basse altitude, elles créent de larges ouvertures sur le paysage et participent à l'identité agricole du territoire



- ÉTANGS ET MARES**
Caractéristiques du territoire, la multitude de plans d'eau ponctue les prairies et constitue des points de repère dans le paysage
- FORÊTS ET BOIS**
Occupant les pentes douces et les « points hauts », elles constituent un motif omniprésent et apportent localement de la verticalité dans le paysage marqué par l'horizontalité
- CHAMPS CULTIVÉS**
Occupant les zones planes et à basse altitude, ils créent de larges ouvertures sur le paysage et participent à l'identité agricole du territoire, tout en animant le paysage selon les saisons, en fonction des variations colorimétriques des cultures

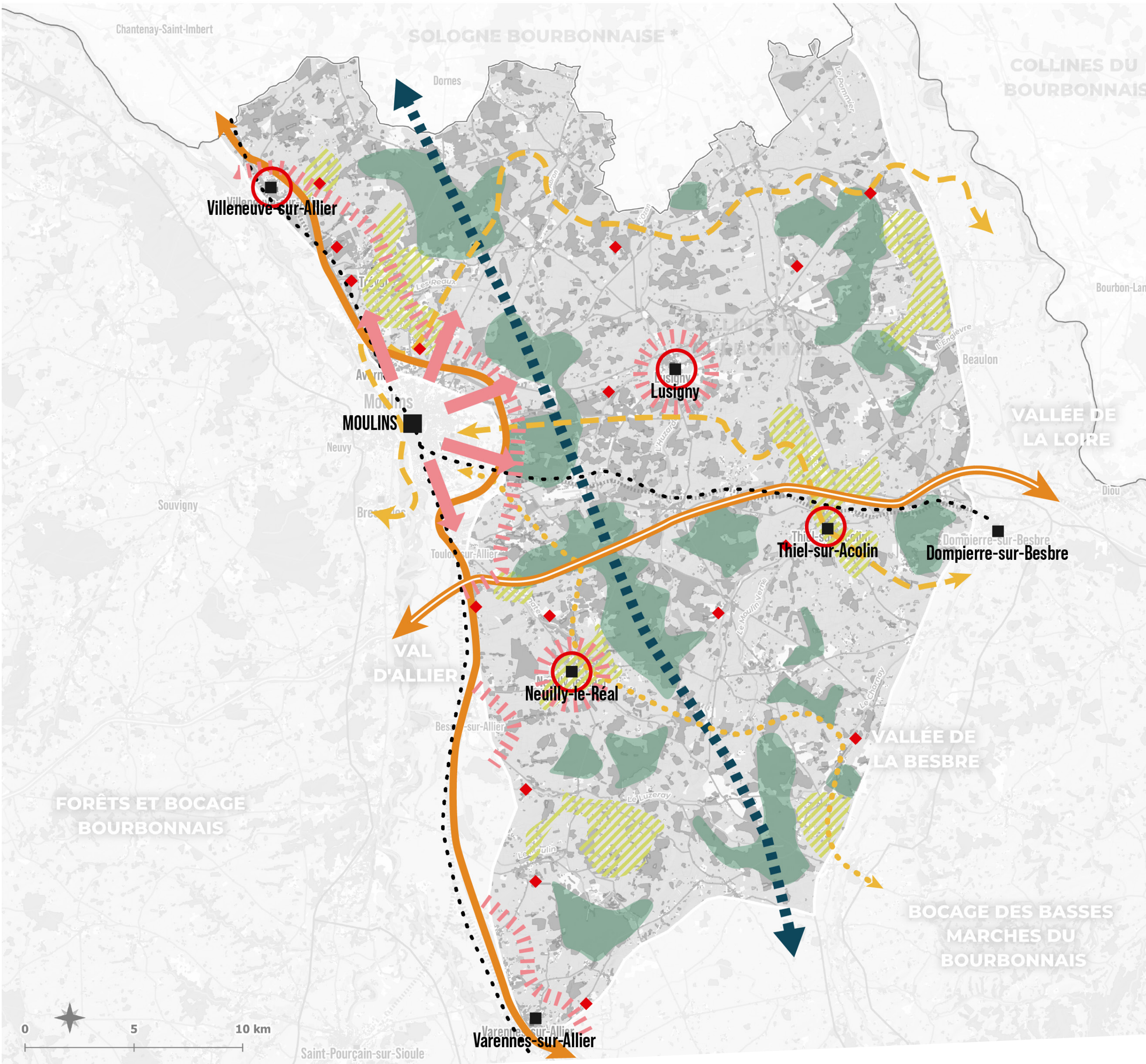
Valeurs paysagères

- DOMINANCE DE L'HORIZONTALITÉ**
Une topographie peu marquée, créant de vastes horizons et parfois un sentiment de « paysage infini », avec, localement, quelques vallonnements qui apportent ponctuellement de la diversité et de la verticalité.
- UNE TERRE DE CHÂTEAUX**
Héritage du duché de Bourbon et du fort attrait de l'Allier pendant l'époque du Royaume de France, une multitude de châteaux couvre la Sologne, présentant des architectures variées et créant des points d'intérêts particuliers dans le paysage.

- UNE MULTITUDE DE MARES ET ÉTANGS**
Des plans d'eau créés majoritairement par l'homme, s'adaptant à la présence caractérisée d'argile, qui animent le paysage, même s'ils sont parfois masqués, et sont un marqueur identitaire fort de l'ensemble.
- UNE TRAME BÂTIE PATRIMONIALE DISPERSÉE ET DISCRÈTE**
De petits villages et groupements bâtis répartis de façon homogène sur le territoire de la Sologne, de façon dispersée et parfois masqués par le boisement, participant à l'identité rurale-patrimoniale et créant par instants le sentiment d'un territoire quasiment inhabité.

- UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE FORTE**
Des constructions spécifiques à la Sologne, des bâtis en briques polychromes (rappelant directement la nature argileuse des sols) et des maisons à pans de bois, qui affirment une identité particulière et renforcent la caractéristique rurale-patrimoniale de la Sologne.
- UN ÉQUILIBRE ENTRE CULTURES ET PÂTURES**
Une mosaïque de parcelles agricoles, plutôt vastes, alternant entre prairies d'élevage et espaces cultivés, qui créent de la diversité et de grandes ouvertures visuelles.

- DE NOMBREUX BOIS ET FORÊTS**
De vastes forêts anciennes (forêt de Munet, bois de Leyde, bois de Jaligny...) ou de petits boisements plus récents, positionnés principalement sur les points hauts, qui créent du contraste dans les perceptions, cloisonnant ponctuellement et séquençant le paysage.
- UNE TRAME BOCAGÈRE RÉSIDUELLE**
Des haies arbustives et arborées, ainsi que des arbres isolés, qui attestent de l'ancienne présence du bocage, et qui diversifient les perceptions en apportant de la verticalité ; quelques zones où il est bien préservé.



Enjeux paysagers

- La mosaïque agricole et l'équilibre entre les espaces dédiés à l'élevage, les cultures et les boisements** [totalité de l'ensemble]
- Les bois et forêts, emblématiques de l'ensemble et participant à la qualité du cadre de vie** [totalité de l'ensemble]
- Les nombreux étangs et leur intérêt paysager, écologique et patrimonial, ainsi que, dans une moindre mesure, les cours d'eau, très discrets dans le paysage** [totalité de l'ensemble]
- La trame bocagère, à l'état de conservation variable selon les endroits** [totalité de l'ensemble]
- La topographie plane, avec des petites variations locales, qui crée des perceptions larges et vastes** [totalité de l'ensemble]
- La trame urbaine, discrète, qui participe à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble** :

- Les nouvelles formes bâties et le risque de banalisation** :
- Le patrimoine bâti remarquable, y compris non protégé (bâti en brique polychrome, maisons à pans de bois...)** :
- Les grands axes, qui sont autant d'opportunités de faire découvrir le territoire, que des menaces (rupture physique dans le paysage, que le territoire devienne seulement un lieu de passage)** :
- Les quelques itinéraires « modes doux », qui permettent de faire découvrir le territoire autrement** :
- L'adaptation au changement climatique, notamment vis-à-vis des haies, de la forêt et de la ressource en eau**
- Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, prenant en compte les valeurs paysagères et écologiques du territoire dans les choix d'implantation des équipements et de leurs dimensions, notamment pour les éléments verticaux, qui seraient particulièrement impactant dans ce paysage « horizontal »**

